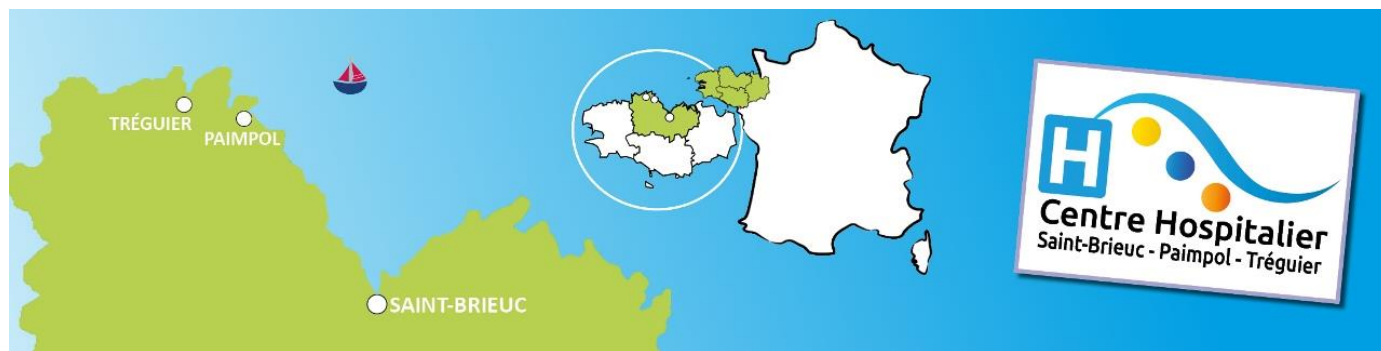




Offre d'emploi

Côtes d'Armor, bord de mer

Agglomération de 115 000 habitants

PARIS 2h15 TGV

Très beau plateau technique

Toutes spécialités

(sauf Neurochirurgie et Chirurgie Cardiaque)

Lits et places

- 734 en MCO,
- 52 en SSR
- 484 en EHPAD

78 063 séjours et séances en MCO

17 000 interventions au bloc /an

MATERNITE de NIVEAU 3

Maternité et néonatalogie **labellisées IHAB** « Ami des bébés » en 2017 et 2020

Établissement certifié

Niveau A par l'HAS

Plus d'infos

www.ch-stbrieuc.fr

www.mairie-saint-brieuc.fr

www.baiedesaintbrieuc.com

Retrouvez l'intégralité de nos offres d'emploi sur :
<https://www.ch-stbrieuc.fr/>

Titre de l'emploi : Médecin du Travail

Information relative au poste

Quotité : 100 %

Lieu d'exercice : 70% au CH de Guingamp et 30 % au CH de Paimpol

1. PRESENTATION DU SERVICE

Le service de santé au travail a pour mission exclusive d'éviter toute altération de la santé des travailleurs du fait de leur travail. A cette fin :

- ✚ il conduit les actions de santé au travail, dans le but de préserver la santé physique et mentale des travailleurs tout au long de leur parcours professionnel ;
- ✚ il conseille les employeurs, les travailleurs et leurs représentants sur les dispositions et mesures nécessaires afin d'éviter ou de diminuer les risques professionnels, d'améliorer les conditions de travail, de prévenir la consommation d'alcool et de drogue sur le lieu de travail, de prévenir le harcèlement sexuel ou moral, de prévenir ou de réduire la pénibilité au travail et la désinsertion professionnelle et de contribuer au maintien dans l'emploi des travailleurs ;
- ✚ il assure la surveillance de l'état de santé des travailleurs en fonction des risques concernant leur santé au travail et leur sécurité et celles des tiers, de la pénibilité au travail et de leur âge ;
- ✚ il participe au suivi et contribue à la traçabilité des expositions professionnelles et à la veille sanitaire.

2. PRESENTATION DU POSTE : MISSIONS ET RESPONSABILITES

Le rôle du médecin du travail est exclusivement préventif. Il consiste à éviter toute altération de la santé des travailleurs du fait de leur travail, notamment en surveillant leurs conditions d'hygiène au travail, les risques de contagion et leur état de santé, ainsi que tout risque manifeste d'atteinte à la sécurité des tiers évoluant dans l'environnement immédiat de travail.

Il est le conseiller de l'employeur, des travailleurs, des représentants du personnel et des services sociaux, notamment sur :

- ✚ l'amélioration des conditions de vie et de travail dans l'entreprise,
- ✚ l'adaptation des postes, des techniques et des rythmes de travail à la santé physique et mentale, notamment en vue de préserver le maintien dans l'emploi des salariés,
- ✚ la protection des travailleurs contre l'ensemble des nuisances, et notamment

contre les risques d'accidents du travail ou d'exposition à des agents chimiques dangereux,

- ✚ l'hygiène générale de l'établissement et dans les services de restauration,
- ✚ la prévention et l'éducation sanitaires dans le cadre de l'établissement en rapport avec l'activité professionnelle,
- ✚ la construction ou les aménagements nouveaux,
- ✚ les modifications apportées aux équipements,
- ✚ la mise en place ou la modification de l'organisation du travail de nuit.
- ✚ l'accompagnement en cas de réorganisation importante de l'entreprise.

Ses missions sont les suivantes :

- ✚ Assurer le suivi individuel médico-professionnel des agents hospitaliers, adapté aux risques professionnels (consultations, vaccinations, examens complémentaires).
- ✚ S'assurer de l'aptitude au poste et de l'absence de retentissement du travail sur la santé physique et mentale des travailleurs tout au long du parcours professionnel.
- ✚ Réaliser des actions en milieu de travail (visites de services, études de poste, évaluation des risques professionnels etc.).
- ✚ Participer aux groupes de travail institutionnels et aux instances.
- ✚ Participer à la veille sanitaire.

3. POSITION DANS L'ETABLISSEMENT

Relations hiérarchiques :

Direction des Affaires Médicales.

Interlocuteurs réguliers :

Direction des Ressources Humaines.

Référent maintien dans l'emploi.

4. FORMATION REQUISE - PROFIL

Titulaire du CES/DES en médecine du travail ou titre équivalent.

Etre attaché au bien-être des agents suivis et faire preuve de qualité d'écoute.

Aisance relationnelle.

Capacité à animer une équipe, être force de proposition.

5. CONDITIONS DE TRAVAIL

Poste à temps plein ou à temps partiel.

Statut PH ou contractuel

Répartition hebdomadaire :

Congés annuels et RTT : droits statutaires.

6. QUALITE DE VIE EN COTES D'ARMOR :

- Entre terre et mer, les Côtes d'Armor sont le paradis des sport-nature : randonnées voile, kite, paddle et kayak de mer, trail, cyclisme et VTT, équitation, golf, etc...

- A quelques minutes des plages et du sentier côtier des douaniers, loin des embouteillages
- La gastronomie tournée vers la mer y est renommée et met en valeur des produits locaux de grande qualité (la fameuse coquille Saint-Jacques dont la réputation n'est plus à faire)
- Une vie culturelle et associative riche pour un épanouissement personnel
- Les enfants y grandissent dans un cadre préservé et profitent au quotidien des plaisirs du bord de mer

Le tout, à 2H15 de Paris et 45 minutes de Rennes en TGV.

Rejoignez-nous vite !

Lettre de candidature et CV à envoyer à :

recrutement.medical.ch-stbrieuc@armorsante.bzh

Mme FOURRIER Clémence – Directeur Adjoint des Affaires Médicales (☎ : 02.96.01.74.51 – ✉ recrutement.medical.ch-stbrieuc@armorsante.bzh)